



Arrêté publié sur le site de la Collectivité le 3 avril 2023

Département
des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

ID : 040-224000018-20230330-SA_DES21_28_134-AI



Les Landes, le Département

SA-DES21/28-134

ARRETE
PORTANT DESIGNATION
DE M. JEAN-LUC DELPUECH, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
et DE M^{me} DOMINIQUE DEGOS, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
EN TANT QUE REPRESENTANTS
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE
NATURELLE NATIONALE D'ARJUZANX

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.3221 - 7 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles R 332-15 et suivants ;

VU le décret ministériel n° 2022-1213 du 2 septembre 2022 portant création de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-26 portant création du comité consultatif de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : au sein du **Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements** du Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx, **M. Jean-Luc DELPUECH**, Vice-Président du Conseil départemental, est désigné pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part.

ARTICLE 2 : au sein du **Collège des propriétaires et des usagers** du Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx, **M^{me} Dominique DEGOS**, Vice-Présidente du Conseil départemental, est désignée pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le

30 MAR. 2023

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental